

Master 2 Psychologie
Spécialité : Psychopathologie Clinique et Criminologie (PCC)
Parcours : Criminologie & Victimologie

Responsable de la formation : Marie-José Grihom

Master Co-organisé avec l'UFR de Droit et Sciences Sociales

(Responsable Pr. Laurence LETURMY) &

DE MÉDECINE ET PHARMACIE (Responsable Pr. Jean-Louis SENON)

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Ce diplôme s'adresse à toute personne possédant un Master 1 de Psychologie et Psychopathologie clinique - une formation complémentaire en sciences criminelles est souhaitée. Il est ouvert par voie de validation des Acquis de l'Expérience à tout professionnel du soin ou intervenant dans le champ médico-social ou pénitentiaire. Il se déroule sur 10 semaines et demie par an. Il est composé d'enseignements spécifiques à la criminologie-victimologie et d'un tronc commun propre au Master 2, mention psychologie. Il permet l'obtention du titre de psychologue. Les personnes voulant intégrer par la voie de la VAE sont accompagnées tant par le responsable pédagogique du diplôme que par les services du SAFIRE de l'Université. Le dossier est soumis pour examen à une commission ad hoc.

En formation initiale, suite à une présélection sur dossier, une audition est organisée pour la sélection définitive de 15 étudiants.

Inscription en ligne sur le portail CIELL2 : <https://ciell2.appli.univ-poitiers.fr/WebCiell2/>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Proposer aux étudiants de se former au métier de psychologue clinicien à partir d'une étude scientifique pluridisciplinaire (psychopathologie clinique, droit, médecine, sociologie) des phénomènes criminels et de la déviance, mais aussi de la victimologie dans ses dimensions clinique, juridique et sociale.

Leur permettre lors de cette année de professionnalisation de partager leur savoir et leur langage propre avec juristes et médecins en formation. Cette formation ouvre la possibilité d'entamer un Doctorat de Psychologie.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Développer les compétences méthodologiques et humaines et les capacités d'analyse clinique permettant d'intervenir dans des domaines variés de prise en charge d'auteurs ou de victimes, adultes ou mineurs : hospitalier, pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, médico-associatif, juridique, etc.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

2016/2017

SEMESTRE 3

UE 1 - ENSEIGNEMENTS THEORIQUES MUTUALISES (72h)

Méthodologie clinique (24h)

Etudes de psychopathologie clinique (24h)

Epistémologie en psychopathologie et criminologie clinique (24h)

UE 2 - ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS MUTUALISES (46h)

Anglais (24h),

Déontologie (12h)

Insertion professionnelle (10h)

UE 3 - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES A PLUSIEURS VOIX (90h)

Transgression et passage à l'acte (15h)

La responsabilité et la culpabilité (15h)

Aveu, preuve et expertise (15h)

Répétition, récidive, sérialité (15h)

Société et victimisation (15h)

La peine et le soin (15h)

UE 4 - ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES A UNE VOIX (60h)

Actualité de sociologie criminelle (15h)

Scène de crime et police scientifique (15h)

Clinique des AVS et réponse judiciaire (15h)

Clinique des addictions et réponse judiciaire (15h)

UE 5 - PRATIQUES DISCIPLINAIRES : PRATIQUES CLINIQUES (64h)

Victimologie Clinique (10h)

Clinique de l'acte (10h)

Crime et culture (10h)

La pratique expertale (10h)

Réponse sanitaire à la violence (10h)

Psychopathologie et clinique du travail (6h)

Stage : reprise d'expérience professionnelle (8h)

SEMESTRE 4

UE 1 - PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (50h)

Le secret (10h)

Dangerosité, agressivité, violence (10h)

Ethique et droits de l'homme (10h)

Violences conjugales et maltraitance familiale (10h)

Politiques publiques, prévention délinquance et contrôle social (10h)

UE 2 – MEMOIRE DE RECHERCHE (40h)

Séminaire de suivi de mémoire

UE 3 – STAGE (48h)

Analyse de la pratique professionnelle (200h de stage au moins)

Analyse de stage (28h)

Ecrit professionnel (20h)

L'obtention du titre requiert d'avoir effectué 500 h de stage sur l'ensemble du Master (1 & 2)

Equipe pédagogique :

Bernadette Aubert, MC, HDR, Droit
Jérôme Bossan, MC, Droit
Michel, Danti-Juan, Pr. Droit
Laurent Desessard, MC, HDR, Droit
Alain Ducouso-Lacaze, Pr. Psychologie clinique
Marie-José Grihom, MC, psychopathologie clinique
Amal Hachet, MC, psychopathologie clinique
Marion Haza, MC, psychopathologie clinique
Jean-Paul Jean, avocat général, prof. associé, Droit
Pascal Henri Keller, Pr. Psychopathologie clinique

Marie Lebeau, médecin légiste, assistante univ.
Laurence Leturmy, MC, HDR, Droit
Bruno Py, Pr. Droit
Cyril Manzanera, Psychiatre, praticien hospitalier
Jean Motte Dit Falisse, psychologue, expert,
Dr. en criminologie
Raphaële Parizot, Pr. Droit
Jean-Louis Senon, Pr. psychiatrie, Médecine
Et le concours de nombreux spécialistes en
sociologie, psychologie, psychiatrie et droit.

Secrétariat :

Mme Nathalie Mergault
Département de psychologie
3, Rue Théodore Lefebvre -Bât. A4
TSA 81118
86073 Poitiers Cedex 9
Tél : 05 49 45 47 30
nathalie.mergault@univ-poitiers.fr

Mme Sandra Guignard
Institut de Sciences Criminelles
43, Place Charles De Gaulle
TSA 81100
86073 Poitiers Cedex 9
Tél : 05 49 45 42 29
secretariat.isc-epred@univ-poitiers.fr

CALENDRIER

Ces dates sont indicatives et susceptibles de variations

Candidatures :

Ouverture des candidatures en ligne à partir du 02 avril 2016 (Inscription en ligne sur le portail CIELL2 : <https://ciell2.appli.univ-poitiers.fr/WebCiell2/>). Aucune candidature papier ne sera examinée.
Date limite de candidature en ligne : 13 juin 2016

► En complément du dossier de candidature, vous devez **envoyer un extrait de votre TER** (mémoire de M1) en PDF à ea4050.caps@gmail.com : 20 pages maximum, introduction du TER, problématique, sélections des concepts pertinents et développement, hypothèse clinique, analyse clinique et conclusion.

► **ATTENTION** : Le dossier de candidature est à compléter en "une seule fois".

Après le téléchargement du dossier de candidature, il ne vous sera plus possible de retourner effectuer des modifications.

NB : Vous n'avez aucun document à renvoyer par voie postale (ni dossier, ni justificatifs). Ils vous seront demandés uniquement si vous êtes retenu pour un entretien.

Résultats de la sélection des dossiers et convocation pour les entretiens : fin juin

Entretiens : du 04 au 07 juillet 2016.

Audition commune en cas de candidature pour les deux parcours PCC (PRC & PCV)

Les résultats d'admission vous seront communiqués le 18 juillet sur le portail CIELL2 et/ou par courriel.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Formations :

20 septembre : réunion de rentrée & début des cours Parcours : PRC

12 septembre : réunion de rentrée & début des cours Parcours : PCV